

LUTTE COLLECTIVE CONTRE LES PIGEONS D'ORIGINE DOMESTIQUE DANS LES BATIMENTS D'ELEVAGE.

FICHE D'INSCRIPTION INDIVIDUELLE CAMPAGNE 2021

➔ **NOTE IMPORTANTE :** Cette fiche d'inscription est individuelle et nominative.
Elle ne concerne qu'un demandeur et doit être remplie de la manière la plus complète possible.

Cette fiche est à retourner complétée au siège de la FGDON 35 par fax, mail ou courrier simple..

Commune de	
NOM ET PRENOM DU DEMANDEUR OU RAISON SOCIALE	
ADRESSE COMPLETE	
N° DE TELEPHONE	Fixe : _____ Portable : _____
Lieu précis de l'intervention (à remplir si différent de l'adresse principale)	
Frais de lutte (cochez la case correspondante)	<input type="checkbox"/> Tranche 1 à 20 pigeons : 30 € <input type="checkbox"/> Tranche de 20 à 100 pigeons : 60 € <input type="checkbox"/> Tranche de plus de 100 pigeons : 80 € Important : Ces frais de lutte sont valables uniquement dans le cadre de la lutte collective organisée en partenariat avec GDS Bretagne. Seuls les élevages ayant acquitté leur adhésion FGDON 35 (cf facturation GDS) peuvent bénéficier de ces conditions. <input type="checkbox"/> forfait élevage non adhérent : 250 € + montant de la tranche correspondante
Engagement	Fait à _____ le _____ signature _____ Je joins à cette inscription un chèque correspondant au nombre de pigeons présents dans l'élevage. (seules les demandes complètes seront prises en compte)
Estimation approximative du nombre d'oiseaux présents dans les bâtiments (information utile à	<input type="checkbox"/> 1 à 20 pigeons <input type="checkbox"/> 20 à 50 pigeons <input type="checkbox"/> 50 à 100 pigeons

l'organisation du planning d'intervention)	<input type="checkbox"/> Plus de 100 pigeons <input type="checkbox"/> Plus de 200 pigeons
Type de bâtiment (cochez la (les) case(s) correspondante)	<input type="checkbox"/> stabulation fermée <input type="checkbox"/> stabulation ouverte avec auvent <input type="checkbox"/> autres bâtiments (greniers, hangars ...)
Précisions sur les conditions et les modalités d'intervention	<p>La lutte s'effectue de manière collective afin de renforcer l'efficacité globale des interventions et éviter ainsi la contamination rapide entre élevages voisins. Depuis janvier 2015, FGDON 35 fait intervenir son réseau technique local issu des GDON locaux afin d'améliorer la réactivité des interventions. Il est entendu entre les parties que le demandeur renseignant ce document accepte les modalités d'interventions décrites, ci-dessous</p> <p>La durée d'une opération oscille généralement entre ½ heure et 2 heures par élevage, ce qui permet de traiter simultanément plusieurs élevages voisins lors d'une même soirée.</p> <p>La technique retenue est la destruction à tir nocturne au moyen d'armes à air comprimé dotées d'un système de visée spécifique. Cette technique silencieuse est déjà éprouvée dans des centaines d'élevages. Elle est sans risque pour les bâtiments où les animaux.</p> <p>La destruction peut généralement avoir lieu en présence des bovins à l'intérieur des bâtiments. En cas de doute et dans le cas de stabulations à logettes (aires bétonnées), il est demandé de bloquer ou d'isoler en parc d'attente les animaux le temps de l'intervention.</p> <p>Pour des raisons de sécurité, le ramassage et l'enlèvement des oiseaux n'est pas assuré, notamment en présence des animaux. Cette opération s'effectue le lendemain par l'éleveur</p> <p>L'efficacité varie en fonction des types de bâtiment entre 80 et 100 % d'oiseaux prélevés lors de l'intervention.</p> <p>La lutte collective permet d'abaisser rapidement le niveau de nuisances et l'obtention immédiate d'un seuil de population acceptable.</p> <p>Une facture au nom du demandeur sera adressée sur demande après l'intervention.</p>
Observations et informations utiles (vous pouvez inscrire ici toute information complémentaire que vous jugerez utile)	

Plus d'infos sur www.fgdon35.fr rubrique agriculture